



Signer un partenariat sans être habilité

Par **Bochukov**, le **21/02/2012** à **22:16**

Qu'est-ce risque un salarié s'il a signé un partenariat pour le compte de son entreprise sans être habilité?

Par **pat76**, le **22/02/2012** à **16:34**

Bonjour

le partenariat ne sera pas valable pour commencer puisque le salarié qui l'a signé n'avait pas le pouvoir de le faire.

Ensuite l'employeur lui demandera de quel droit il a mis sa signature sur un document alors qu'il n'avait aucun pouvoir pour le faire.